



CO-NAVIGATION

Conseils aux propriétaires de navire de plaisance

La co-navigation s'inscrit dans des valeurs de convivialité, de solidarité et de partage, spécifiques à la plaisance.

Pour que l'activité ne soit pas une prestation déguisée punissable :

- Elle doit être occasionnelle, ce n'est pas un commerce.
- La somme demandée ne doit pas dépasser les coûts générés par la sortie divisés par le nombre de personnes à bord (y compris vous-même).

➤ Vous êtes par ailleurs chef de bord : soyez responsable !



- Pouvez-vous attester de vos compétences ?
- Votre navire est-il en bon état ?
- Votre matériel de sécurité est-il complet ?
- Donnez des consignes de sécurité à votre équipage.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Conseils aux visiteurs et aux vacanciers

Faites-vous plaisir et sachez choisir en toute transparence.
Soyez acteurs de votre sécurité ou confiez-la
à un professionnel de la mer.

En co-navigation avec un plaisancier :

- Votre participation financière couvre uniquement les frais engagés par la sortie (carburant, frais d'amarrage, pique-nique, boissons etc).
- La co-navigation est un moment convivial, une expérience partagée ; en faire un commerce est un délit !

Soyez acteur de votre sécurité en co-navigation :

- Consultez la météo avant la sortie.
- Vérifiez le bon état du navire.
- Tout le matériel de sécurité est-il bien à bord et bien entretenu ? Vous est-il montré et expliqué ?
- Le chef de bord dispose des qualifications basiques requises pour la conduite d'un navire de plaisance.



Si vous avez un doute adressez-vous à un professionnel de la mer :

- Il a un brevet de capitaine (capitaine 200 ou plus), délivré par l'administration.
- Il a été formé à faire face à toutes situations imprévues, par tout temps, été comme hiver.
- Il connaît ses limites et celles de son navire.
- Il sait gérer simultanément la navigation, votre sécurité et votre confort à bord.
- Le navire est régulièrement contrôlé par un service d'inspection.
- Il vend une prestation de transport ou de balade en mer.
- Vous n'avez rien à faire : profitez du paysage, de la mer et de la sortie.

